



FAQ - Prescriptions de protection incendie AEAI

-
- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Norme | <input checked="" type="checkbox"/> Directive | <input type="checkbox"/> Répertoire |
| <input type="checkbox"/> Note explicative | <input type="checkbox"/> Aide de travail | <input type="checkbox"/> Etat de la technique |

Titre / Article / Chiffre / Alinéa: 16-03/annexe au chiffre 3.5.5

Thème: Une porte coulissante automatique, avec résistance au feu correspondante, doit se fermer automatiquement en cas de panne d'électricité ou en cas d'incendie.

Date: 04.07.2006

No 16-007f

Publication:

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> commissions AEAI | <input type="checkbox"/> autorités cant. protection incendie | <input checked="" type="checkbox"/> publication générale |
|---|--|--|

Question:

En cas de panne d'électricité ou d'incendie, une porte coulissante automatique qui sert d'obturation de protection incendie doit se fermer automatiquement.

Comment la porte apprend-elle qu'il y a le feu si aucune installation de détection d'incendie n'est prescrite ni installée dans le bâtiment ?

L'éventuelle fumée influence-t-elle le fonctionnement du radar ?

Réponse:

Si une porte coulissante automatique doit servir simultanément d'obturation de protection incendie, un asservissement incendie doit garantir que la porte coulissante se fermera automatiquement lors du déclenchement d'une installation technique de protection incendie comme une installation de détection d'incendie ou une installation d'extinction. En l'absence d'installations de détection d'incendie ou d'installations d'extinction, la porte coulissante doit être commandée par des détecteurs d'incendie isolés. L'asservissement incendie doit garantir que la fonction de protection incendie de la porte coulissante ne sera pas entravée par d'autres influences (ex. : radar, détecteur de présence). Une porte coulissante automatique qui sert d'obturation de protection incendie doit se fermer automatiquement aussi en cas de panne d'électricité.

Si la fonction de voie d'évacuation doit aussi être garantie en plus de la fonction de protection incendie, des mesures supplémentaires doivent être prises, comme

- porte coulissante avec battant tournant intégré (système Swing-Out);
- montage d'une porte à battant tournant à proximité immédiate de la porte coulissante.